

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 15 décembre 2022 à 19 h 45 au sous-sol du 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : Mme Josée Sirois, conseillère # 6

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 45. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption du règlement 195-22 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2023 à 2025 et pour adopter le budget de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
Période de questions uniquement sur le sujet du Point 2
3. Clôture de la séance

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 195-22 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023 À 2025 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 195-22

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 195-22 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2023 à 2025 et pour adopter le budget de la municipalité pour 2023.

Des changements ont été apportés entre le projet déposé le 7 novembre et son adoption ce soir, et aucune une dépense, mode de financement ou de paiement découle de ce règlement. Le Budget 2023 et programme triennal ont été mis à jour.

306-22

2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 195-22 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023 À 2025 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 20232 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement ont été faits le 7 novembre 2022 par la conseillère Madame Josée Sirois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE le Règlement numéro 195-22 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : CHARGES POUR 2023

Le conseil adopte le budget « Charges » qui suit pour l'année financière 2023.

	2023
Administration générale	277 650,00 \$
Sécurité publique	125 679,00
Transport	433 342,00
Hygiène du milieu	146 376,00
Santé et bien-être	4 265,00
Aménagement, urbanisme et développement	19 818,00
Loisirs et Culture	105 035,00
Frais de financement	12 500,00
Remboursement en capital	44 202,00
Total des charges	1 168 867,00 \$

ARTICLE 2 : REVENUS POUR 2023

Le Conseil adopte le budget « Revenus » qui suit pour l'année financière 2023.

	2023
Taxes	537 628,00 \$
Paie ment tenant lieu de taxes	12 771,00
Transferts	305 541,00
Services rendus	312 927,00
Total des revenus	1 168 867,00 \$

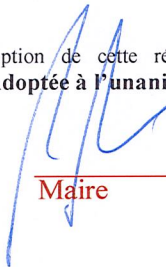
ARTICLE 3 : PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations comme suit :

	Programme triennal des immobilisations								
	Titre du projet	Provenance des fonds				Année des investissements			
		Seuil teq	TEQ	Subvention	Municipalité	2023	2024	2025	2026
1	Rénovation centre Loisirs (PSISRPE)		187 000 \$	83 000 \$	30 000 \$	300 000 \$			
2	Descente de bateau, quai (V6)		54 143 \$			54 143 \$			
3	Éclairage de rues dell				32 000 \$	32 000 \$			
4	Abri à sel (PRACIM 80%)			480 000 \$	120 000 \$	600 000\$			
5	SKATEPARK (V6)		44 481 \$			44 481 \$			
6	Hydro-Québec chemin Nord-du-Lac						140 000 \$		
7	Camion ou niveleuse						250 000 \$		
	Total		285 624 \$	563 000 \$	182 000 \$	1 030 624 \$	390 000 \$		

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DG

PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LE SUJET DU POINT 2

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions sur le Budget 2023 et le PTI 2023-2025

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

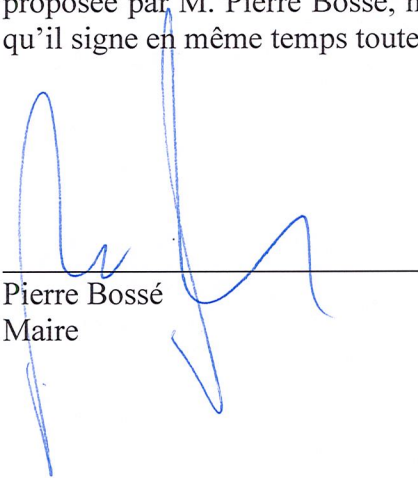
Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 306-22.



Francine Beaulieu, directrice générale

307-22 **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire. Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire DG